

3ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) Gth Aménagement du territoire

Prise en compte des milieux humides dans les politiques climatiques

9 mai 2019 – Direction de l'eau
et de la biodiversité



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Zones humides et climat



Rapport mission parlementaire « Terres d'eau, terres d'avenir », janvier 2019

- 1ère partie : « Affirmer ou réaffirmer avec force les services rendus par les zones humides, au premier rang desquels figurent l'atténuation et la lutte contre les changements climatiques
- 2ème partie : mise en responsabilité des territoires / (importance de la territorialisation dans les politiques climatiques)
- 3ème partie : instruments techniques et financiers

Compensation carbone

Politiques climatiques du MTES : adaptation et atténuation

Portées par la Direction Générale de l'Energie et du climat

- **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2)**
 - Objectif : adapter les territoires de France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus (avec hypothèse d'une hausse de la T° mondiale de 2°C)
 - Publiée en décembre 2018
 - Priorités : territorialisation, outre-mer, filières économiques impactées, solutions fondées sur la nature
 - 6 domaines d'actions dont « nature et milieux » piloté par la DEB
 - Actions globales ; recensement de sous-actions auprès des services déconcentrés et organismes sous tutelle
 - Mise en œuvre et suivi : développement d'un outil de suivi et d'un centre de ressource



Mise en œuvre du PNACC 2

Actions recensées au 30/04/2019 et lien avec les actions du GT « Aménagement du territoire »

Actions	Sous-actions	Pilote	Lien PNAMH
Développement de stratégies foncières équilibrées de moyen et long termes (P&R-6)	Stratégie d'intervention foncière du conservatoire du littoral	Conservatoire de du littoral	Action 47
Concertation, co-construction et développement d'outils pour l'adaptation des territoires (NAT-2)	Plan de bassin d'adaptation au changement climatique + actions des agences de l'eau	Agences de l'eau, DREAL de bassin	Contribution à l'action 11b



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Mise en œuvre du PNACC 2

Actions recensées au 30/04/2019 et lien avec les actions du GT « Aménagement du territoire »

Actions	Sous-actions	Pilote	Lien PNAMH
Promotion et mise en œuvre de la recomposition spatiale du littoral... en permettant l'extension des espaces naturels (NAT-4)	Convention 2018-2019 avec le conservatoire du littoral	DEB	Action 47
Promotion et mise en œuvre de la recomposition spatiale du littoral... en permettant l'extension des espaces naturels (NAT-4)	Projet Life Adapt'O	Conservatoire du littoral	Action 48
Promotion et mise en œuvre de la recomposition spatiale du littoral... en permettant l'extension des espaces naturels (NAT-4)	AAP « Des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients »	DEB/ELM	Action 48 (perspectives)

Mise en œuvre du PNACC 2

Actions recensées au 30/04/2019 et lien avec les actions du GT « Aménagement du territoire »

Actions	Sous-actions	Pilote	Lien PNAMH
Promotion des solutions fondées sur la nature (NAT-6)	brochure à destination des élus et porteurs de projets de territoire valorisant le rôle des espaces naturels dans la prévention des risques naturels (submersion marine, érosion côtière, inondation) en s'appuyant sur des exemples concrets	DEB/DGPR	Action 48
Promotion des solutions fondées sur la nature (NAT-6)	Protection de 55 000 ha de mangroves	ELM/Conservatoire du littoral/pôle relais zones humides	Contribution action 11b ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

PNACC 2 et lien PNAMH

- **Proposition**

- Faire remonter les actions du plan national en faveur des milieux humides contribuant au PNACC 2
- Valoriser des actions du plan national en faveur des zones humides dans le cadre du centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique (en cours de création)



Politique d'atténuation - SNBC

- **Stratégie nationale bas-carbone**
 - Objectif: réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050
 - En cours de révision (avis AE 6 mars 2019 ; avis CNTE 18 avril 2019 ; consultation du public à venir)
 - Des orientations transversales / des orientations sectorielles
 - Milieux humides peu mentionnés dans le projet – Propositions DEB
 - Orientations transversales : urbanisme, aménagement et dynamiques territoriales
 - Orientations sectorielles : agriculture
 - + proposition dans volet recherche d'intégrer la question des solutions fondées sur la nature

Politique d'atténuation - SNBC

- Document stratégique. Mise en œuvre opérationnelle dans les outils de politiques sectorielles

- Proposition :

- Volet Urbanisme, aménagement :

1ère orientation : contenir l'artificialisation des sols et réduire les émissions carbone induites par l'urbanisation / Propositions DEB + lien avec les actions « artificialisation » du plan biodiversité

2ème orientation : développer des outils de gouvernance et de régulation



Politique d'atténuation

- **Inventaire des émissions de gaz à effet de serre**
 - Rapportage dans la cadre international + européen
 - Sur la base de méthodologies du GIEC + travail des Etats
 - Comptabilité secteur des terres (différents compartiments)
 - Réflexion sur l'amélioration du suivi des émissions / absorptions spatialement explicite
 - A partir de 2026, comptabilité différenciée pour les zones humides gérées

Label Bas-carbone

- Créé par décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018
- Défini par arrêté du 28 novembre 2018
- Objectif : favoriser l'émergence de projets additionnels de réductions d'émissions de gaz à effet de serre
- Mise en place d'un cadre de suivi, notification et vérification des émissions de GES
 - → méthode à construire avec les parties prenantes – 1 méthode : 1 type d'action bénéfique pour le climat
 - exigences pour s'assurer de la qualité environnementale (pas d'impact négatifs et co-bénéfices)
 - (3 méthodes validées pour projets forestiers + 1 méthode en cours d'élaboration pour l'élevage bovin)
 - Réduction d'émission évaluée par rapport à une situation de référence (absence du projet)

Pour répondre à une demande de compensation locale volontaire des GES